



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de SAINT AVAUGOUR DES LANDES, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M Alain ROCHEREAU, Maire.

Mme Françoise THEVENIN, M. Jean-François HERBERT, Mme Emmanuelle FOURNIER, M. Liguy MALIDAN, M. Gaël MASSON, M. Jérôme MOUSSION, Mme Evelyne CHAUVET, M Luc CHAUVET et M Jean-Pierre GENEY formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.

Assistait également :

Elu suppléant : M Frédéric BROUTIN

Absents : Mme Jacqueline FERRE et Mme Emilie BROSSARD (suppléante)

Excusés : Claudie BONNAMY, Anne-Marie VRIGNON, Thierry ROBERT, Annabelle BERNARD

Mme Claudie BONNAMY donne procuration à M Luc CHAUVET

Mme Anne-Marie VRIGNON donne procuration à Mme Emmanuelle FOURNIER

M Thierry ROBERT donne procuration à M Jean-François HERBERT

Mme Annabelle BERNARD donne procuration à M Alain ROCHEREAU

Présents : 10

Votants : 14

Date de convocation : 23 juin 2025

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT **Madame Evelyne CHAUVET** est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal

LANCEMENT D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE POUR DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UN CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT « LA CARADUÈRE », ROUTE DE LA BARBOTINIÈRE

N° 2025.0701.038

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L141-3 et R141-4 à R141-10 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R134-3 et suivants ;

Monsieur le Maire propose de lancer le projet d'enquête publique concernant un chemin rural au lieu-dit « La Caraduère », route de la Barbotinière, pour déclassement du domaine public vers le domaine privé de la commune.

Il est donc proposé au conseil municipal de lancer une enquête publique visant à la désaffectation de l'usage public de son emprise, à son déclassement et à son classement dans le domaine privé de la commune de Saint Avaugour des landes en vue de cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le lancement d'une enquête publique relative au déclassement en vue d'une cession d'un chemin rural non cadastré au lieu-dit « La Caraduère », route de la Barbotinière ;

Autorise Monsieur le maire à mettre en place la procédure correspondante ;

Charge Monsieur le Maire de prendre un arrêté nommant un commissaire enquêteur en précisant les dates de l'ouverture ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier ;

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.



Le Maire

Alain ROCHERE

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 085-218502003-20250701-20250701038-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme.



Département de La Vendée – Arrondissement des Sables d'Olonne
Email : accueil@saint-avaugourd-des-landes.fr 02.51.98.94.11

